

# CHAPITRE VI.—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PUBLICS ET SÉCURITÉ SOCIALE

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
ARTICLE SPÉCIAL: Programme de subventions nationales à l'hygiène	215	SECTION 2. PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX	255
<b>Partie I.—Santé publique</b>	227	Sous-section 1. Assistance-vieillesse	255
SECTION 1. INITIATIVES FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE SANTÉ	227	Sous-section 2. Allocations aux aveugles	257
SECTION 2. INITIATIVES PROVINCIALES ET MUNICIPALES EN MATIÈRE DE SANTÉ	229	Sous-section 3. Programme national d'aptitude physique	258
SECTION 3. STATISTIQUE DES HÔPITAUX	240	Sous-section 4. Formation professionnelle	260
Sous-section 1. Hôpitaux publics	241	SECTION 3. PROGRAMMES PROVINCIAUX	260
Sous-section 2. Institutions pour maladies mentales	244	Sous-section 1. Allocations aux mères	260
Sous-section 3. Institutions pour tuberculeux	246	Sous-section 2. Services de bienfaisance	262
Sous-section 4. Hôpitaux fédéraux	248	Sous-section 3. Indemnisation des accidentés du travail	269
<b>Partie II.—Bien-être public et sécurité sociale</b>	249	Sous-section 4. Soins des personnes à charge et des désavantagés	270
SECTION 1. PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	249	<b>Partie III.—Initiatives bénévoles de santé et de bien-être sur le plan national</b>	271
Sous-section 1. Allocations familiales	249	<b>Partie IV.—Services de santé et de bien-être des anciens combattants</b>	274
Sous-section 2. Sécurité de la vieillesse	251	SECTION 1. MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS	274
Sous-section 3. Rentes sur l'État	253	SECTION 1. SERVICES MÉDICAUX, DENTAIRES ET PROTHÉTIQUES	274
Sous-section 4. Autres programmes du gouvernement fédéral	255	SECTION 3. PENSIONS ET ALLOCATIONS	276
		SECTION 4. RÉADAPTATION	277

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

L'Annuaire de 1952-1953, pp. 228-231, contient un article spécial sur l'expansion des œuvres de santé et de bien-être publics et de sécurité sociale au Canada. L'évolution de l'administration provinciale et municipale, l'expansion des charges fédérales et les dépenses gouvernementales dans le domaine de la santé, du bien-être et de la sécurité sociale y sont mises en relief. L'article spécial de la présente édition étudie en détail un aspect des initiatives fédérales en matières de santé: le programme de subventions à l'hygiène nationale.

### PROGRAMME DE SUBVENTIONS NATIONALES À L'HYGIÈNE\*

Le Programme de subventions nationales à l'hygiène, lancé en 1948 par le premier ministre lorsqu'il annonça l'octroi de dix subventions spéciales à l'hygiène, est entré en mai 1953 dans sa deuxième période quinquennale alors que trois nouvelles subventions†, destinées à apporter de grandes améliorations dans les domaines de l'hygiène maternelle et infantile, du rétablissement et des services de laboratoire et de radiologie, y ont été ajoutées.

Les dix premières subventions furent accordées d'abord afin d'aider les provinces à atteindre certaines fins générales qui, exposées en regard des subventions les plus concernées, sont les suivantes:

Faire le relevé des services provinciaux de la santé. Subvention au relevé des services de santé

Aider à la construction de nouveaux hôpitaux. Subvention à la construction de nouveaux hôpitaux

\* Rédigé à la Division des recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et basé sur des renseignements fournis par le Directeur des relevés de l'assurance-santé.

† A partir de 1953-1954, douze subventions sont accordées en vertu du Programme, la subvention au relevé des services de santé n'étant pas renouvelable.